

Seine-Sud : Parc d'activités de la Sablonnière

Travaux de sécurisation et de régénération des 5 hectares de bande boisée

Le projet de la ZAC de la Sablonnière, qui dépend de Seine-Sud, avance à grand pas et rencontre un véritable succès concernant sa commercialisation. Des travaux de sécurisation et de régénération des 5 hectares de bande boisée vont être réalisés.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen et Président de la Métropole Rouen Normandie, Abdelkrim Marchani, Vice-président en charge de l'économie, l'attractivité, l'enseignement supérieur et la recherche, la vie étudiante, le numérique - L'Europe et l'international, Stéphane Barré, élu métropolitain délégué à la réhabilitation des friche et Maire de Oissel-sur-Seine : « *La ZAC de la Sablonnière est un des projet phare du projet de reconversion urbaine, économique et écologique Seine-Sud. Soutenir le développement économique en réutilisant du foncier disponible tout en veillant à la préservation de la biodiversité locale, c'est un modèle de résilience que nous défendons et que nous nous efforçons de mettre en place sur l'ensemble du territoire.* ».

Le projet de reconversion urbaine, économique et écologique dit « Seine-Sud » est un projet ambitieux et stratégique porté par la Métropole. Celui-ci est entré dans sa phase opérationnelle avec l'aménagement de 2 ZAC : celle de la Sablonnière (27 ha à Oissel) et du Halage (16 ha à Saint-Étienne-du-Rouvray).

Les travaux engagés depuis septembre 2021 sur la ZAC de la Sablonnière sont en cours de finalisation, avec l'installation par exemple du tapis d'enrobé et de l'éclairage public. **La commercialisation rencontre un franc succès : à ce jour 50% des terrains sont cédés à des entreprises dans le domaine du service à l'industrie et du BTP et 80% des terrains font l'objet d'une réservation ou d'un permis de construire déposé. Les 50% de terrains cédés représenteront 500 emplois créés sur la zone dont 10% de création.** Les premiers chantiers de construction ont débuté et se poursuivront au mois de novembre.

Le projet de ZAC prévoit d'importants aménagements paysagers :

- Réalisation de deux corridors écologiques,
- Réalisation d'une noue paysagère située entre la bande boisée et les parcelles à l'ouest de la ZAC,
- Création de 6 liaisons douces qui ont fait l'objet de plantations entre la voirie de desserte de la Zac et le Boulevard Charles de Gaulle,
- Le maintien et le renforcement de la bande boisée située en limite Ouest de la zone d'une superficie de 5ha.

Dans le cadre de l'aménagement de la zone, des travaux de sécurisation et de régénération de la bande boisée de 5 ha longeant l'avenue Charles de Gaulle (partie Ouest de la ZAC) vont débiter le 31 octobre. Cette bande boisée, située à la couture urbaine, crée un filtre végétal ouvert au public. Elle joue un rôle de transition entre la ville et la zone d'activités. Au-delà de ce rôle d'intégration paysagère du projet, cette frange arborée participe à la préservation de la biodiversité locale et assure une continuité écologique Nord/Sud. Afin de sécuriser et rendre pérenne le boisement, la Métropole et son aménageur Rouen Normandie Aménagement, avec le soutien financier de la Région Normandie, ont vérifié son état sanitaire en mobilisant l'Office National des Forêts. Deux actions font suite à ce diagnostic : il s'agit d'abord de sécuriser le boisement pour ensuite réaliser les nouvelles plantations. Le marché a été attribué à la société Activert.

L'entreprise Activert va ainsi réaliser 2 prestations :

- **Des travaux de sécurisation**

186 arbres ont été jugés dangereux par l'ONF et nécessitent un abattage. Ils représentent 13% du boisement. Ces travaux auront lieu à compter du 31 octobre 2022 pour une durée d'un mois. L'entreprise mettra en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires, avec la fermeture ponctuelle du chemin de promenade.

- **Des travaux de régénération**

Pour maintenir la qualité écologique du boisement, un programme de régénération est prévu de novembre à décembre 2022. Il comprend la plantation de **294 arbres soit 20% du boisement**. Ces travaux seront également assurés par Activert. Le chemin sera de nouveau fermé au public pendant ces travaux.

Les essences plantées seront les suivantes :

- Cerisier à fleurs du Japon, *Prunus serrulata* 'Kanzan'
- Erable Champêtre *Acer campestre*
- Arbre au caramel *Cercidiphyllum japonicum*
- Pin noir, *Pinus nigra*
- Charme commun, *Carpinus betulus*.

Plan de la ZAC :



LA SABLONNIERE EN CHIFFRES

>> 27 ha de friches réhabilités
Dont 5 ha de boisement conservés,
6 ha d'espaces publics
et 16 ha de terrains constructibles
>> 11,8M€ d'investissement
financés par la Métropole (2,5M€) et la Région Normandie (1,3 M€)

Le projet de reconversion économique « Seine-Sud »



Seine Sud est un projet ambitieux et stratégique de la Métropole permettant de concilier développement économique, nature et préservation de la biodiversité, et qualité du cadre de vie des usagers en zone urbaine. Cette zone constitue une porte d'entrée de la Métropole, avec un réservoir de 170 ha de foncier reconvertible, ce qui en fait, dans un contexte de rareté foncière, un projet phare de la Métropole.

Le secteur de Seine-Sud a été identifié au SCOT (2015-2030) comme un secteur de projet qui, sur les 960 ha de besoins fonciers nécessaires au développement économique du territoire, fait partie des 560 ha qui seront à développer en régénération. La revitalisation et le réaménagement de ces terrains, correspondants aujourd'hui à des secteurs de friches industrielles situées sur les communes de Saint-Etienne-du-Rouvray et Oissel-sur-Seine principalement, permettra d'offrir

de nouvelles opportunités foncières. Ce secteur bénéficie d'une taille conséquente, d'un emplacement privilégié au cœur du bassin d'emploi, de la proximité d'importantes activités économiques et d'un potentiel d'accessibilité multimodale.

Le traitement et le recyclage des friches urbaines contribuent à améliorer la qualité de l'environnement (dépollution des sols en particulier) et s'inscrivent pleinement dans la lutte contre l'étalement urbain, en permettant la remise sur le marché d'espaces urbains plus centraux, favorisant ainsi la préservation d'espaces naturels ou agricoles. Par sa localisation, son envergure, ses potentialités et son passé, le site « Seine-sud » constitue un secteur de régénération essentiel dans la stratégie métropolitaine (attractivité, emploi).

CONTACT PRESSE

Perrine BINET

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05